

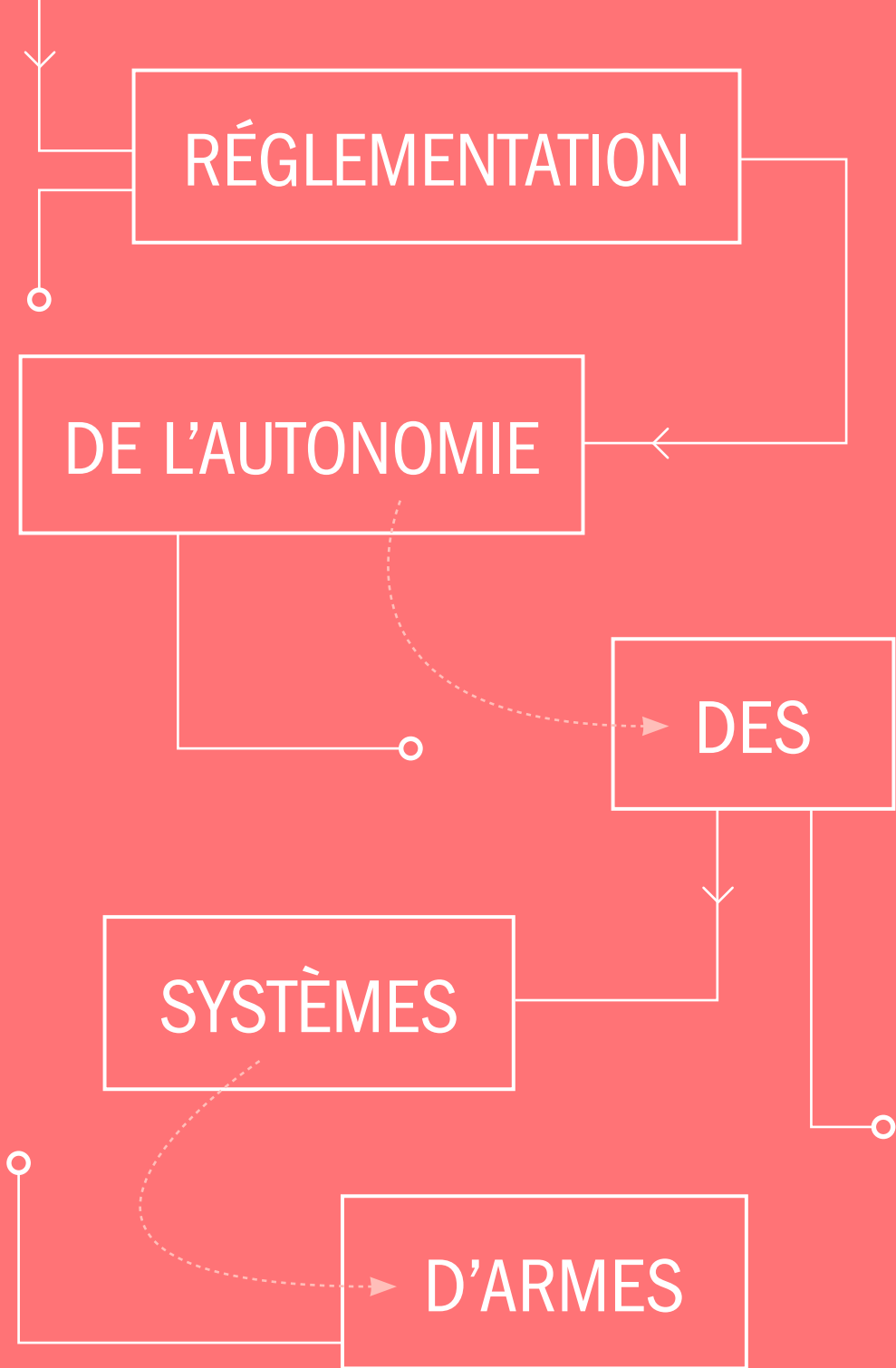
RÉGLEMENTATION

DE L'AUTONOMIE

DES

SYSTÈMES

D'ARMES



---

Nous nous efforçons d'éviter un avenir déshumanisé, dans lequel les machines peuvent être chargées de tuer et d'appliquer la force sans que personne ne comprenne ou ne soit pleinement responsables des conséquences.

Les discussions internationales sur l'« autonomie » des systèmes d'armes permettent de dégager une compréhension commune des interdictions et autres obligations nécessaires pour préserver la dignité humaine et garantir un contrôle humain efficace. Il est désormais nécessaire de se concentrer plus sur les composants spécifiques d'une solution.

Cette brochure fournit un modèle de base de la manière dont un traité sur les armes autonomes pourrait être structuré, et illustre comment cette structure répond aux problèmes que soulève l'autonomie accrue des systèmes d'armes.

Pour nous, il y a deux problèmes clés que nous devons travailler ensemble à résoudre :

- premièrement, quels systèmes dans le cadre de la discussion sont fondamentalement inacceptables ; et
- deuxièmement, comment le contrôle humain peut être maintenu sur les systèmes restants dans ce domaine, afin de respecter adéquatement à la fois les obligations légales et des principes moraux et éthiques plus approfondis.

## LES ARMES AUTONOMES DÉFIENT NOS VALEURS

### NOUS CROYONS...

En la dignité humaine, l'égalité et le contrôle de nos identités, sans discrimination.

En la protection des civils et de leurs droits, aujourd'hui et dans le futur.

Que la loi est un processus social par lequel nous défendons nos valeurs et qu'elle doit promouvoir la justice et l'égalité pour tous, et non renforcer ceux qui sont déjà puissants.

Qu'il faut assumer la responsabilité de la technologie et l'utiliser pour promouvoir le bien commun, et non pour reproduire les systèmes d'oppression.

À la coopération internationale, à l'action politique et aux solutions non violentes aux problèmes.

### ...MAIS L'AUTONOMIE CROISSANTE DES SYSTÈMES D'ARMES PEUT CRÉER DES PROBLÈMES DANS TOUS LES DOMAINES SUIVANTS :

#### DÉSHUMANISATION

- Le meurtre par une machine considère les individus comme des objets et porte atteinte à la dignité humaine et aux droits humains.
- Les préjugés dans les systèmes reproduiraient et feraient progresser la discrimination et la « déshumanisation numérique ». L'acte de tuer pourrait également être basé sur des indicateurs codés de sexe, de race ou d'autres identités.

#### DANGER POUR LES CIVILS

- L'éloignement et l'autonomie pourraient encore déplacer la violence des militaires vers les civils.
- L'automatisation pourrait éroder les normes de protection des civils<sup>1</sup> et marginaliser la compassion, l'éthique et le jugement humain.

#### ATTEINTE À LA LOI

- L'automatisation croissante risque de conduire à des jugements juridiques fondés sur une compréhension de plus en plus diluée du lieu, du moment et de la nature de la force à appliquer.
- La responsabilité humaine et le rôle de l'humain dans la prise de décision juridique seraient dégradés, ce qui nuirait à une véritable responsabilisation.

#### TECHNOLOGIES OPAQUES

- Si nous construisons des systèmes complexes à partir de processus opaques, nous réduisons notre capacité à comprendre ces outils ou à expliquer les résultats qu'ils produisent.
- La vitesse d'interaction entre des systèmes complexes pourrait ne laisser aucune place aux valeurs et aux jugements humains.

#### RISQUES POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

- L'éloignement et l'automatisation risquent de réduire les barrières politiques contre le recours à la force.
- L'automatisation appelle l'automatisation, ce qui pourrait entraîner une course aux armements.
- Les crises pourraient s'aggraver en raison de systèmes à grande vitesse et de compréhensions concurrentes de ce que signifie l'utilisation de certains systèmes et de la manière dont les principes juridiques s'appliquent.

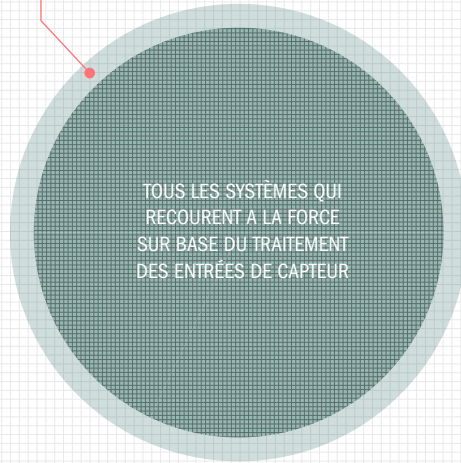
1. Voir l'analyse dans Article 36 (2019) 'Targeting people,' <https://bit.ly/2Zuy4cb>

# UNE STRUCTURE POUR RÉGLEMENTER L'AUTONOMIE DES SYSTÈMES D'ARMES

## 1. UN LARGE ÉVENTAIL DE TECHNOLOGIES

Nous réglementons des systèmes qui utilisent des capteurs pour déterminer où et quand la force sera exercée, sans que cela soit défini spécifiquement par une personne. Ces systèmes se trouvent donc tous dans la limite extérieure. Bien qu'il existe de nombreuses notions différentes d'« arme autonome », elles reposent toutes sur cette base. Dans cette vaste catégorie, notre structure de réglementation va interdire certains modes de fonctionnement et appliquer des règles générales pour l'utilisation d'autres modes.

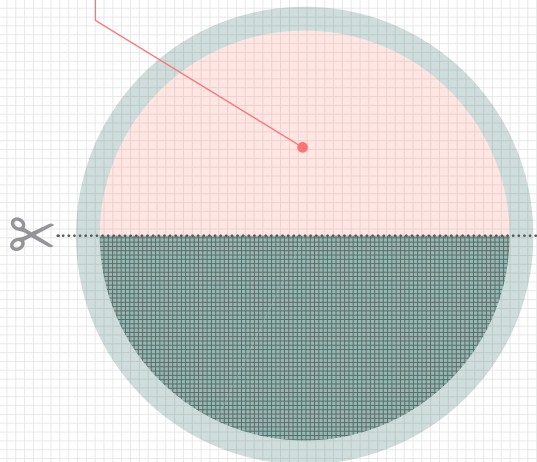
LIMITE EXTÉRIEURE



## 2. NE PAS TUER DES PERSONNES AVEC DES CAPTEURS

Nous divisons ensuite notre catégorie de systèmes basés sur des capteurs en deux : ceux qui utilisent des profils cibles représentant des personnes, et ceux qui ne le font pas. Les systèmes qui ciblent des personnes devraient être interdits car ils portent atteinte à la dignité humaine. Nous ne permettons pas à des machines d'identifier les personnes susceptibles d'être frappées (qu'il s'agisse de systèmes « létaux » ou non).

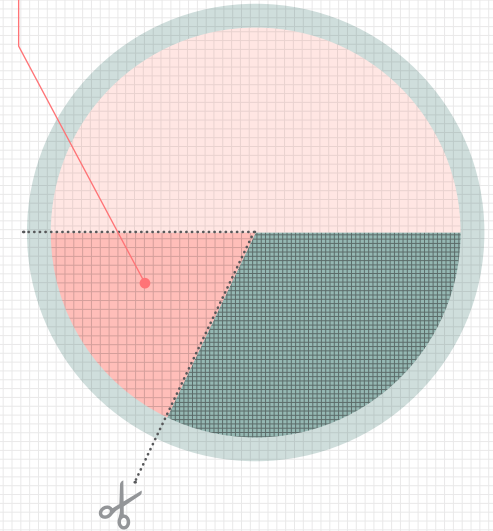
LES SYSTÈMES INTERDITS PARCE QU'ILS CIBLENT DES PERSONNES



## 3. INTERDIRE LES SYSTÈMES NE POUVANT PAS ÊTRE CONTRÔLÉS

Ensuite, nous éliminons les systèmes qui ne peuvent pas être efficacement contrôlés. Par exemple, même s'ils ne visent pas les personnes, nous ne devons pas autoriser les systèmes qui « fixent leurs propres objectifs », ou dont les conditions d'application de la force peuvent changer en cours d'utilisation, ou dont le fonctionnement ne peut être expliqué. Des interdictions et des obligations restrictives concernant le développement et l'examen des systèmes seront nécessaires pour établir cette ligne - empêcher les systèmes qui ne peuvent être utilisés avec un contrôle humain significatif.

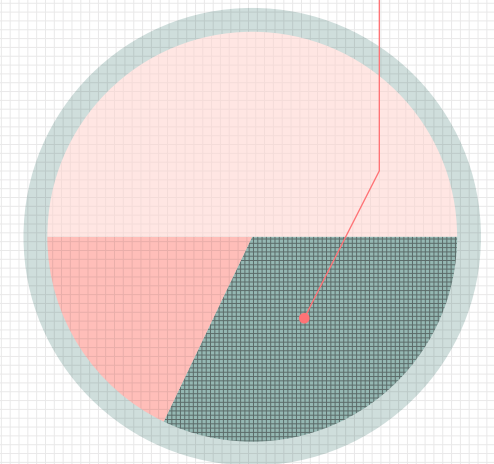
SYSTÈMES INTERDITS PARCE QU'ILS NE PERMETTENT PAS UN CONTRÔLE HUMAIN SIGNIFICATIF



## 4. ASSURER UN CONTRÔLE HUMAIN SIGNIFICATIF SUR CE QUI RESTE

Les systèmes restants utilisent toujours des capteurs pour déterminer spécifiquement le moment et l'endroit où la force sera utilisée, ce qui présente des défis importants. Les « obligations positives », c'est-à-dire les règles d'utilisation de ces systèmes, doivent obliger les utilisateurs à contrôler le lieu, la durée et la spécification des cibles, ainsi que d'autres aspects de la conception et de l'utilisation. Cela est nécessaire pour protéger le droit existant de l'érosion.

SYSTÈMES SOUMIS À DES OBLIGATIONS CONCERNANT LEUR CONCEPTION ET LEUR UTILISATION



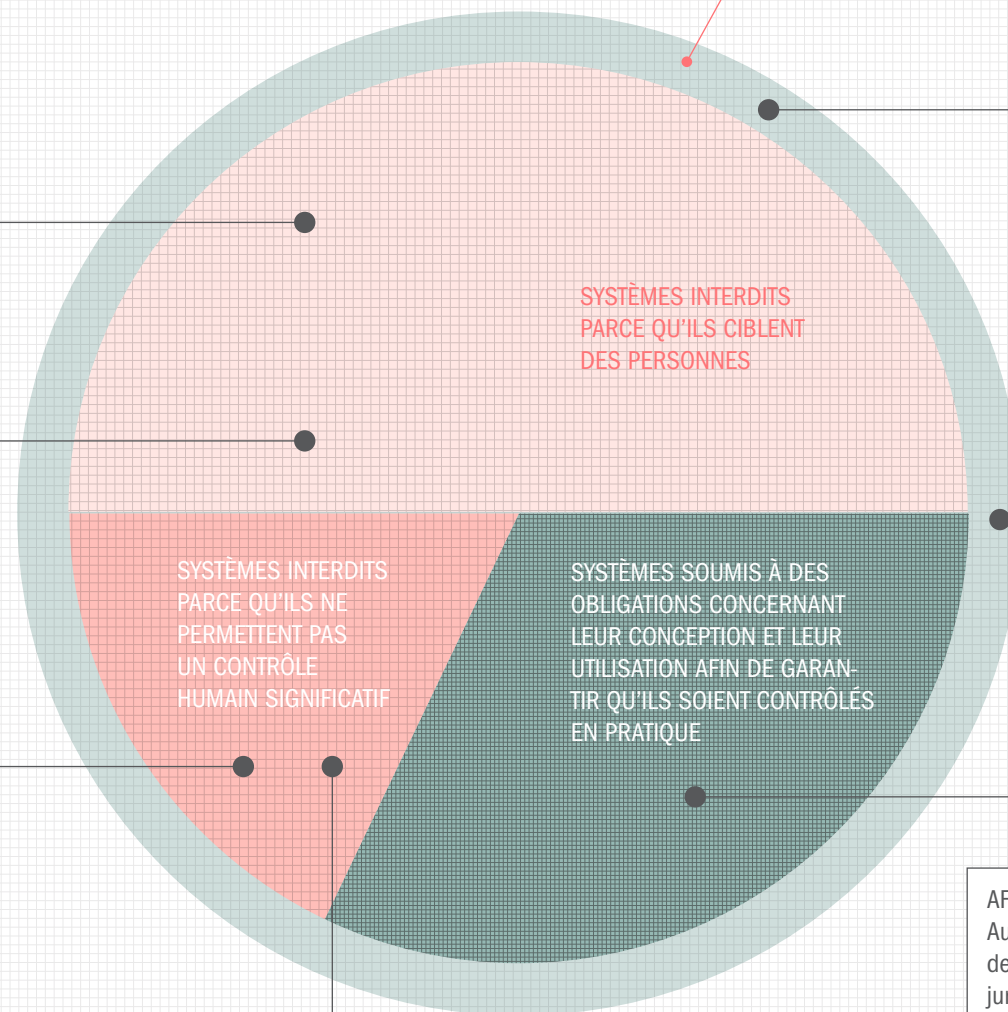
## COMMENT CETTE STRUCTURE ABORDE LES PRINCIPAUX PROBLÈMES SOULEVÉS PAR L'AUTONOMIE DES SYSTÈMES D'ARMES

### DÉSHUMANISATION

L'interdiction de tous les systèmes dans lesquels des capteurs sont utilisés pour cibler des personnes, dans un grand éventail technologique, constituerait une étape importante pour la protection de la dignité humaine face aux technologies en développement.

### DES TECHNOLOGIES OPAQUES

En veillant à ce que les systèmes puissent être compris de manière efficace, on rend possible un contrôle humain significatif. L'interdiction totale du ciblage des personnes supprime également la possibilité de reproduire dans les systèmes des discriminations contre ou entre les personnes, quel qu'en soit le motif.



LIMITE EXTÉRIEURE : SYSTÈMES QUI APPLIQUENT LA FORCE SUR BASE DU TRAITEMENT DES ENTRÉES DE CAPTEURS

### DANGER POUR LES CIVILS

Les systèmes qui ciblent les personnes ou qui ne sont pas contrôlés efficacement érodent la protection des civils. Tous les aspects de cette structure réglementaire contribuent à renforcer la protection des civils.

### RISQUES POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Un instrument ayant un large champ d'application, une structure logique et des lignes normatives claires - comme l'interdiction de cibler les personnes - établira une norme contraignante même pour les États qui n'y adhèrent pas au départ. Un instrument structuré de la sorte façonnera le développement des technologies du futur.

### AFFAIBLISSEMENT DU DROIT

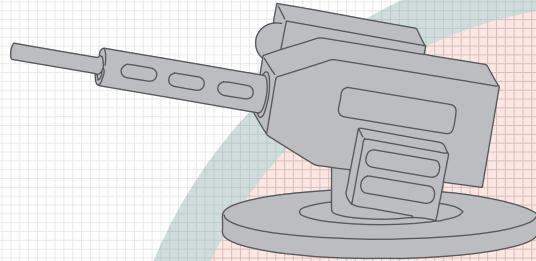
Autoriser des technologies imprévisibles, suggérer que des machines sont autorisées à prendre des décisions juridiques, ou faire en sorte que des personnes prennent des décisions juridiques sans réelle compréhension du contexte d'une attaque, tout cela dégraderait des aspects fondamentaux du droit. L'interdiction des technologies qui ne permettent pas le contrôle et l'imposition d'obligations sur la façon dont le contrôle est compris protégeront le droit à l'avenir.



## COMMENT CETTE STRUCTURE ABORDE LES DIFFÉRENTES TECHNOLOGIES\*

**\*RÉELLES OU IMAGINAIRES !**

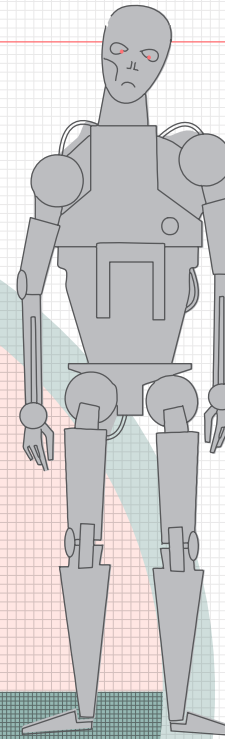
Les **ROBOTS-SENTINELLES ANTIPERSONNEL** sont interdits lorsqu'ils appliquent automatiquement la force après avoir détecté une personne (par exemple, Super aEgis II en mode automatique).



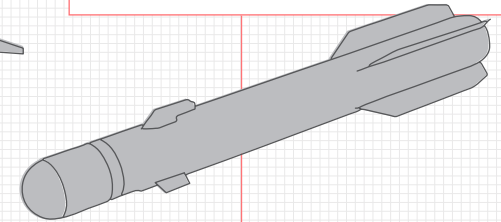
**SYSTÈMES INTERDITS PARCE QU'ILS CIBLENT DES PERSONNES**

### « TERMINATOR »

Ciblant les personnes et ne pouvant pas être contrôlé par l'homme, le « Terminator » serait interdit ! C'est une chance, compte tenu de la forte médiatisation du système...

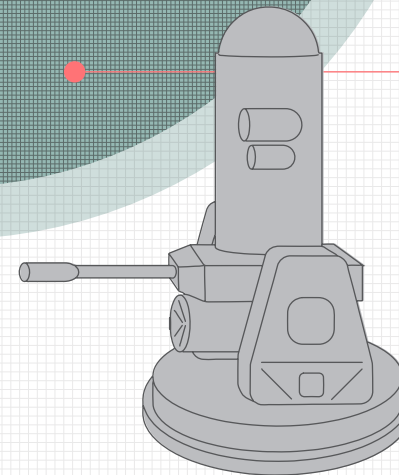


LES **SYSTÈMES LIBÉRÉS** DANS UNE « ZONE DE CIBLAGE » pour détruire des objets ayant une signature particulière (par exemple, le missile antichar Brimstone) seraient soumis à des obligations positives. Ils doivent être suffisamment prévisibles, et leur lieu et leur durée d'exploitation doivent être suffisamment contrôlés pour permettre l'application de règles juridiques.



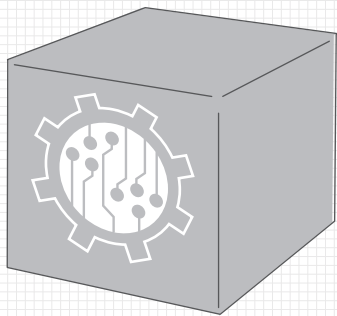
**SYSTÈMES INTERDITS PARCE QU'ILS NE PERMETTENT PAS UN CONTRÔLE HUMAIN SIGNIFICATIF**

**SYSTÈMES SOUMIS À DES OBLIGATIONS CONCERNANT LEUR CONCEPTION ET LEUR UTILISATION AFIN DE GARANTIR QU'ILS SOIENT CONTRÔLÉS EN PRATIQUE**



Les **SYSTÈMES DE DÉFENSE** fonctionnant à grande vitesse (par exemple, les systèmes de défense antimissile comme Phalanx CIWS) seraient soumis à des obligations positives. Ceux-ci favoriseraient le genre de pratiques déjà utilisées par certaines armées.

**SYSTÈMES « BLACK BOX »** - par exemple lorsque les profils cibles sont construits par « apprentissage automatique », ou lorsque les profils cibles peuvent changer au cours de l'utilisation, sans approbation humaine. Ceux-ci seraient interdits parce que leurs implications dans une utilisation spécifique ne pourraient pas être suffisamment contrôlées.



---

Article 36 est une organisation spécialisée  
à but non lucratif axée sur la réduction des  
dommages causés par les armes.

[www.article36.org](http://www.article36.org)  
[info@article36.org](mailto:info@article36.org)  
[@article36](https://twitter.com/article36)

Désign : [bb-studio.co.uk](http://bb-studio.co.uk)  
Traduction : Roisson Inc.

**Article36**

